



Paris, le 29 Août 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Démission de Nicolas Hulot : pour l'UNAF, la défense de l'abeille devient orpheline au sein du gouvernement

Nicolas Hulot a quitté le gouvernement. Avec son départ, les abeilles ont perdu leur seul allié au sein du gouvernement et les apiculteurs s'inquiètent particulièrement du devenir de deux dossiers en cours sur les néonicotinoïdes.

Qui défendra le principe d'une interdiction ferme des néonicotinoïdes ?

Votée en août 2016, l'interdiction de l'utilisation des insecticides néonicotinoïdes entrera en vigueur dans quelques jours, le 1^{er} septembre 2018. Des dérogations, délivrées par arrêté interministériel (environnement – agriculture – santé) sur la base d'un avis de l'Anses, seront possibles jusqu'en 2020. Fin juillet 2018, Stéphane Travert a annoncé devant les députés que cet arrêté interministériel devait paraître de manière imminente. Pourtant, à ce jour, aucun arrêté interministériel sur d'éventuelles dérogations n'est paru. Certains secteurs de l'agriculture exercent de fortes pressions pour continuer d'utiliser ces produits extrêmement toxiques. Avec le départ de Nicolas Hulot du gouvernement, l'UNAF et l'ensemble des apiculteurs ont la plus grande inquiétude sur les dérogations qui pourraient être octroyées.

Néonicotinoïdes de nouvelle génération : ne pas s'arrêter au milieu du gué

En octobre 2017, l'Union Nationale de l'Apiculture Française découvrait avec stupeur l'autorisation par l'Anses de deux pesticides à base d'un nouveau néonicotinoïde, le sulfoxaflor. L'insecticide a le même mode d'action que les néonicotinoïdes, mais ses promoteurs sont parvenus à le faire échapper à la qualification officielle de néonicotinoïdes. Avec le soutien déterminant de Nicolas Hulot, un amendement a été inscrit dans la loi agriculture et alimentation pour interdire ces néonicotinoïdes de nouvelle génération (le sulfoxaflor et la flupyradifurone). La loi reviendra à l'agenda de l'Assemblée en septembre et cet amendement doit être définitivement confirmé. Mais la mise en œuvre de l'interdiction est soumise à l'adoption d'un décret. On sait combien il est facile de ne pas appliquer une loi en n'adoptant pas les textes d'applications... Inutile de rappeler le poids des lobbies en la matière.

Pour Gilles Lanio, Président de l'UNAF, « *l'interdiction de TOUS les néonicotinoïdes, est urgente pour la sauvegarde des abeilles, de notre environnement et de la santé des Français* ».